Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221221-DEC2022-132-DE Date de télétransmission : 21/12/2022 Date de réception préfecture : 21/12/2022

Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT N° D2022-132

Objet : Accord-cadre - Marathon de la biodiversité - Fourniture, plantation de végétaux et aménagement paysager

Approbation de la modification n°1: Adjonction d'un bordereau de prix supplémentaire n°1

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22;

VU la délibération n° 2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU la décision n° 20121-122 du 6 septembre 2021, prenant acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 1^{er} septembre 2021, de l'accordcadre à bons de commande concernant la fourniture, la plantation de végétaux et l'aménagement paysager dans le cadre du Marathon de la biodiversité, au Groupement d'Entreprises Conjoint TERIDEAL-TARVEL/PEPINIERES MAINAUD dont le mandataire solidaire est la Société TERIDEAL-TARVEL à Wissous (91) sur la base du Détail Quantitatif Estimatif d'un montant total de 538 030,00 € HT, à compter de sa date de notification jusqu'au 31 mars 2024;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'expérimentation des pièges à graines, solution technique innovante, non prévue initialement à l'accord-cadre, il convient, de prendre en compte par modification n°1, l'adjonction d'un bordereau de prix supplémentaires n°1 concernant cette fourniture;

- APPROUVE ladite modification n°1 relative à l'accord-cadre concernant la fourniture, la plantation de végétaux et l'aménagement paysager dans le cadre du Marathon de la biodiversité concernant l'adjonction d'un bordereau de prix supplémentaires n°1.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 21 décembre 2022 Publiée le 2 7 DEC. 2022

> Fait à Chazey-sur-Ain, le 21 décembre 2022. E DE COM

iège CHAZEY **SUR AIN**

Le Président de la Communauté de commu

Jean-Louis GUYADER Pour le président et par déléga Le 1er vice-président,

Marcel JACQUIN